

Collège - Réforme 2016

LES PARCOURS

Le parcours avenir

Le parcours citoyen

Le parcours éducatif de santé

Le parcours d'éducation artistique et culturelle



Les caractéristiques d'un PARCOURS

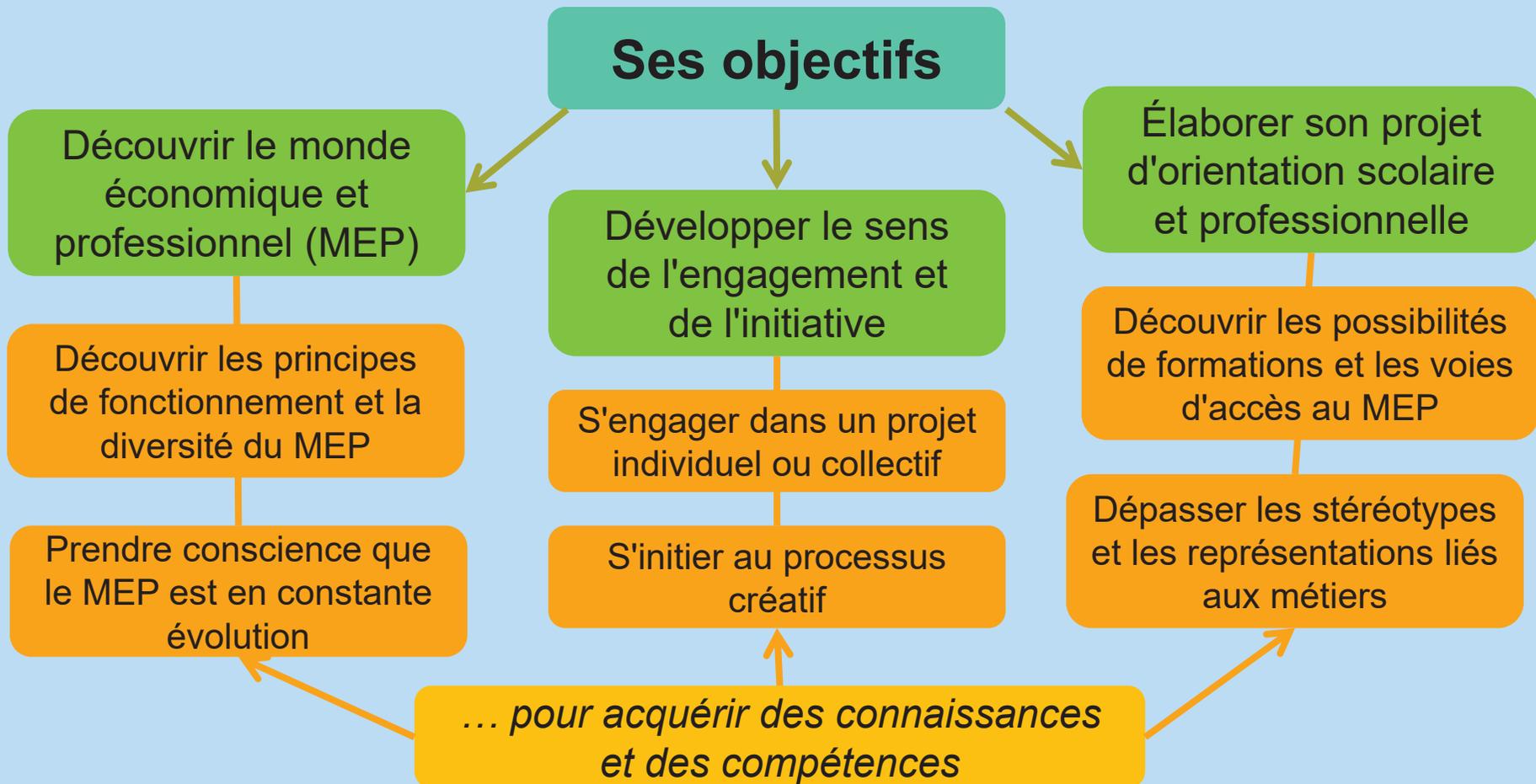
Les parcours sont éducatifs: ils proposent des situations d'apprentissage diversifiées, des tâches complexes, adossées, au collège, au socle commun. Ils mobilisent des savoirs et des compétences variés, notamment des compétences psychosociales.

⇒ Ils participent de la sorte à la connaissance de soi, à la construction de l'identité, à l'épanouissement de la sensibilité et à l'édification de la citoyenneté.

Les parcours font l'objet d'une évaluation dans le livret scolaire.

Le parcours avenir

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137



Le référentiel du parcours Avenir

Le parcours citoyen

<http://www.gouvernement.fr/partage/3180-le-parcours-citoyen>

Les collèges mettront en œuvre les démarches pour faire vivre les valeurs de la République. Pour cela ils appliqueront localement les mesures suivantes :

La mise en place de l'enseignement moral et civique, des actions permettant de célébrer et de valoriser les rites républicains et des symboles de la République (Marianne, hymne national, drapeau, devise).

La mise en place des instances de démocratie scolaire : CESC, conseil d'administration, conseils de vie collégienne, qui seront mobilisés dans ce cadre.

La mise en place de démarches et projets pour faire vivre les valeurs de la République à l'Ecole – janvier 2015

Le parcours éducatif de santé

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97990

Les actions de promotion de la santé des élèves, assurées par tous les personnels, dans le respect des missions de chacun, prennent place au sein de la politique de santé à l'école qui se structure selon trois axes :

- l'éducation
- la prévention
- la protection

L'éducation à la santé est l'une des composantes de l'éducation à la citoyenneté.

Au sein des écoles et établissements scolaires, l'ensemble de ces actions de prévention, d'information, de visites médicales et de dépistage s'organise au bénéfice de chaque élève pour former un parcours éducatif de santé.

Le parcours éducatif de santé organisé autour de 3 axes :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97990

Un axe de prévention

Actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales

Un axe de protection de la santé

« parcours de santé »
en lien avec le médecin traitant, intègre des démarches liées à la protection de la santé des élèves mises en œuvre dans l'établissement

Un axe d'éducation à la santé

Basé sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes scolaires

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

Le PEAC vise à :

- **favoriser un égal accès , pour tous les élèves, à l'art et à la culture ;**
- **donner sens et cohérence aux actions et expériences artistiques et culturelles auxquelles l'élève prend part, dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques ou d'actions éducatives inscrites dans le temps scolaire ou périscolaire ;**
- **susciter une appétence pour la culture, initier un rapport intime et sensible à l'art ;**
- **éduquer à l'art et par l'art (bénéfices artistiques et cognitifs) ;**
- **diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école ;**
- **favoriser la démarche de projet, la culture du partenariat en lien avec les acteurs culturels du territoire ;**